

ARRÊTÉ N° 63/2025

**Portant délégation temporaire et exceptionnelle des fonctions  
d'officier d'Etat Civil à Madame JOB Michèle  
Du 22 au 28 décembre 2025 inclus**

**Le Maire de VILLENEUVE LES BOULOC**

VU le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment ses articles L2122-18 et L.2122-32 ;

VU le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2020 ;

VU les procès-verbaux de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 26 Mai 2020 ;

Considérant qu'aucun adjoint ne sera disponible pour assurer la continuité du service et que les conseillers municipaux premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Madame JOB Michèle, conseillère municipale, est déléguée pour remplir les fonctions d'officier de l'état civil, notamment en cas de décès

**ARTICLE 2**

Le présent arrêté sera publié et affiché.

Une ampliation sera transmise à l'intéressée, à Monsieur le Procureur de la République et à Monsieur le Préfet.

Fait à Villeneuve-lès-Bouloc,  
Le 30/10/2025

Pour le Maire empêché,  
Jacques OF, 1<sup>er</sup> Adjoint

